



## **PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire 18 Octobre 2014**

**Dénomination** : Société de Tir Plombièreoise

**Siège Social** : 21, rue Bonvaux  
21370 PLOMBIERES LES DIJON

L'an Deux mille quatorze, le dix-huit Octobre à dix-neuf heures, les membres de l'association, se sont réunis à PLOMBIERES LES DIJON sur convocation du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014

L'assemblée est présidée par Mr BARUTEU en sa qualité de Président. Sur sa proposition, et après acceptation de l'Assemblée normalement constituée, Monsieur NICOLAS assure le secrétariat, et Monsieur Henry en tant que Trésorier.

Le Conseil de l'assemblée constate que 78 des membres sur 120 sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 78. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Compte rendu moral et sportif de la saison 2013/2014
- Approbation des comptes de l'exercice 2013/2014
- Modifications des statuts et du règlement intérieur,
- Questions diverses.
- Renouvellement de deux sièges administrateurs ;

Il donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre les débats. La réunion débute à dix neuf heures trente.

### **Compte rendu moral et sportif de la saison 2013/2014 :**

La saison 2013/2014 a vu le nombre d'adhérents en augmentation, jusqu'à atteindre le nombre de 120. Nombre qui aurait pu être largement dépassé s'il n'avait pas été pris la décision de bloquer le nombre d'adhérents afin de conserver une bonne fluidité au sein de nos installations.

La saison 2014/2015, à ce jour, notre association compte déjà 123 adhérents avec une reconduction des licences de plus en plus importante.

Le compte rendu des résultats de compétitions étant habituellement présenté par le Responsable Compétition et en raison de son absence, les résultats n'ont pu être présentés, et sont disponibles au bureau.

Cette année de nouveaux travaux ont été entrepris :

- Création d'un poste de tir au 50 mètres, afin de permettre le tir à la carabine gros calibre ainsi que tir au pistolet et revolver sur gong (discipline TAR). L'objectif de ce poste étant de limiter les nuisances sonores.

D'importants travaux restent en suspend, malgré l'investissement de certains membres. Le coût étant trop important pour être supporté par l'Association, ces travaux restent à effectuer.

Rappel à tous les licenciés :

- Pour être valable les licences doivent être signées par un médecin.
- Pour obtenir les feuilles vertes, votre carnet de tir doit être à jour, la licence payée et signée du médecin.
- De nouvelles normes de sécurité nous sont imposées et comprises, drapeaux de sécurité dans la culasse pour les pistolets, dans le canon pour les revolvers. Pour les carabines et les pistolets à plomb le drapeau doit sortir des deux côtés du canon.
- Il est convenu afin de respecter les bonnes pratiques de la Fédération Française de Tir, de ne pas faire de série de plus de 5 coups, (chargeur ou barillet), cependant dans le cadre de certains entraînements et en accord avec le Président ou le Directeur de tir, un accord peut être trouvé.
- Il a été également souligné l'importance pour les personnes formant le Conseil d'Administration du devoir d'exemplarité dans les fonctions qui leur sont assignés, ainsi que dans le respect des règles et les valeurs du tir sportif.

## **Présentation des tarifs des licences pour la saison 2014/2015**

### **Tarif des licences pour la saison 2014/2015 :**

Des nouveaux tarifs ont été votés par le Conseil d'administration et approuvés par l'Assemblée Générale.

- Adultes 128 €

- Couples : 230 €

- Familles: 2 parents + enfant:230€ -10€ sur le tarif jeune

- 1 parent +enfant: 128€ -10€ sur le tarif jeune

- Jeunes (8 ans minimum): 74€

-Jeunes (+12 ans): Accès à tous les stands (10,25,50 mètres): 104 €

Une augmentation de 14€ par licence a été imposée par la FFtir à partir de cette année et se parait-il pour environ 10 ans en raison du financement du centre de tir et de formation National de Châteauroux.

## **Rappel des valeurs du tir sportif et des objectifs de l'Association.**

Le Président rappelle les valeurs de base du tir sportif, basées sur le respect de chacun, la sécurité, la promotion du tir sportif, du partage des connaissances, de l'encouragement des efforts.

Le président revient sur les fondements de notre Association, convivialité, partage, respect, valeurs que certaines personnes ont oubliées en étant membres du Conseil d'Administration. C'est à nous tous de perpétuer, transmettre et encourager ces valeurs qui ont toujours fait la renommée et l'attractivité de notre Association. Club de tir de loisir avant tout, nous nous devons également de promouvoir le tir sportif et d'encourager d'éventuel compétiteur afin que tout à chacun puisse trouver sa place qu'il soit tireur de loisir ou compétiteur. Ce choix a été approuvé par l'Assemblée Générale.

### **Prise de parole**

- Monsieur Daniel ARTAUX interpelle le Président sur l'état du stand 25 mètres dont un mur laisse apparaître une importante fissure. Il explique qu'à son sens il serait nécessaire d'engager rapidement des travaux afin d'éviter une aggravation de cette situation.
  - Le président signale que cette fissure « importante » est apparue depuis de nombreuses années, qu'il a été conseillé plusieurs méthodes de réparation, toutes coûteuses en temps et en argent. La situation ne s'aggravant pas depuis au moins 10 ans, cette fissure ne représentant pas de danger immédiat, les travaux ont jusqu'à présent été repoussés. Si des travaux seraient en effet nécessaires dans bon nombre de nos installations cela engendrerait des coûts importants mais également une prise en charge par les adhérents, à titre bénévole, comme cela se pratique pour des associations de notre type. Appel est donc fait à la bonne volonté des adhérents.
- Monsieur Jean GUILBERT interpelle le Président sur la prise en charge des frais de compétitions par le Club, estimant que la décision de faire de la compétition est une démarche personnelle et qu'il n'y a pas lieu d'en faire supporter la charge au Club.
  - Le Président explique qu'un vote a été effectué par le conseil d'administration, afin que les frais de compétition soient pris en charge par moitié par le Club au titre de l'image et de la renommée du club au sein des institutions de la FFtir, et par moitié par le compétiteur, et non plus à 100% par le club comme cela se pratiquait au paravent. Le Président rappelle que l'objectif de toute association sportive est de mettre en évidence des potentiels, et de les développer dans la mesure des moyens et des compétences présentes dans l'association.
- Monsieur Jean Claude BOFF interpelle l'Assemblée sur l'opportunité de faire effectuer les travaux par de petits artisans locaux et pour se, faire des provisions budgétaires.
  - Monsieur Jean Michel WOLFF rétorque que le coût des travaux ainsi effectué pénaliserait gravement les finances du Club, et qu'il serait plus avisé de recourir au bénévolat ainsi que cela a toujours été le cas au sein de notre Association, même s'il est constaté que cette pratique est aujourd'hui moins courante, faute de volontaires et de compétences.
- Monsieur Julien BEUDET intervient pour faire part de son opinion sur le Club, faisant remarquer que l'esprit convivial qui règne au club représente un atout majeur, qui a emporté sa décision au moment du choix de rejoindre un club de tir et se propose pour participer aux différents travaux et notamment les travaux de serrurerie.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

Le Trésorier, Monsieur Henry, présente à l'Assemblée Générale les résultats financier de l'Association pour la saison 2013/2014 validés à la réunion du Conseil d'Administration du 21 Septembre 2014. Ceux-ci sont consultables au Bureau. Après exposé, quitus est donné au Trésorier pour la Saison 2013/2014.

Le Président, faisant suite à l'exposé des comptes, fait remarquer que l'intégralité des fonds collectés par le biais des licences est, chaque année, entièrement dépensé sans gaspillage et au profit de l'Association et des ses adhérents.

Le Président rappelle que les adhérents qui empruntent des armes au Club sont dans l'obligation d'utiliser les munitions vendues par le club.

Cette résolution est adoptée par un vote à main levée, à 78 voix pour, 0 Contre, 0 abstention.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Le Président rappelle que tout prétendant au Conseil d'Administration, à un devoir d'exemplarité et d'implication dans le fonctionnement de l'Association.

Après rappel par le Président que 2 sièges sont à renouveler, il est procédé à l'élection des administrateurs à bulletins secrets sous la surveillance du bureau de vote composé comme suit :

- Responsable du bureau de vote : Monsieur Gilles BLASIOUS,
- 1<sup>er</sup> assesseur : François HELARDOT,
- 2<sup>ème</sup> assesseur : Monsieur Frédéric SICARD.

Les sortants :

- Monsieur Jacques NICOLAS, démissionnaire pour motif personnel en février 2014, et se représente,
- Monsieur Patrick FUJAK, démissionnaire en fin de saison ;
- Madame Céline ROUBY, démissionnaire en fin de saison ;
- Monsieur Vincent GERMANIC; démissionnaire en fin de saison,
- Monsieur Jean Marc LALLEMENT, sortant, se représente.

Le Président, signale, qu'au vue des difficultés pour réunir l'intégralité des membres du Conseil d'Administration, il a été décidé de réduire la composition du Conseil d'Administration à 12 membres. Cette composition correspondant à 10% des effectifs de l'Association et est entérinée par l'Assemblée Générale et sera portée aux statuts de l'Association.

Postulants :

- Monsieur Jacques NICOLAS,
- Monsieur Jean Marc LALLEMENT,

Sont déclarés régulièrement élus :

- Mr Jacques NICOLAS, élu par 63 voix sur 78
- Mr Jean Marc LALLEMENT, réélu par 40 voix sur 78

Le Conseil d'Administration compte désormais 12 membres.

## TROISIEME RESOLUTION

Afin d'adapter les statuts de l'Association, en raison de la nouvelle réglementation des armes, et autres changements, le Président demande à l'Assemblée de lui donner pouvoir par effectuer une refonte des statuts, ainsi que du règlement intérieur. Cette refonte interviendra dans le courant de la saison 2014/2015, la confiance de l'Assemblée Générale à été donnée au Président pour procéder à cette refonte. Une communication des nouveaux statuts sera effectuée par le biais des adresses mail en notre possession.

Cette résolution est adoptée par un vote à main levée, à 78 voix pour, 0 Contre, 0 abstention.

Avant le pot de l'amitié, le Président remercie les personnes ayant participé à l'élaboration du buffet qui suit l'Assemblée Générale. Le Président remercie la famille ANDRZEJEWSKI pour la réfection de la voie d'accès du stand, Monsieur Michel CLERGET différents transports, Monsieur Etienne FARON pour le rechargement des munitions, Monsieur GOMES pour sa participation active aux différents travaux du Club, ainsi que tous les adhérents ayant, durant ces dernières années apportés leur participation aux travaux et bon fonctionnement de l'Association. Remerciement et encouragement notamment aux personnes qui encadrent les initiations ainsi que les différentes associations accueillies au sein de nos installations.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt et une heure trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le Secrétaire : Jacques NICOLAS

Le Président : Jean Claude BARUTEU



